



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 7 novembre 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux – Séance ordinaire du 3 octobre et séance d'ajournement du 24 octobre 2016
3. Comptes à payer au 31 octobre 2016
4. Approbation - Financement des dépenses d'investissement au 31 octobre 2016
5. Date du discours du maire sur la situation financière de la Ville
6. Date de l'adoption du budget 2017
7. Adoption du Règlement 2016-283 – P.I.I.A. Rue Jean-Paul-Guité
8. Dérogation mineure – 88, rue Tracadièche Est
9. Fermeture de rue – Partie de l'assiette de l'ancienne route 6
10. Acceptation de vente de terrain
11. Travaux de voirie financés par la réserve de carrières et sablières
12. LFG Construction inc. – Paiement n° 4 pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville
13. Autorisation de signatures – Patrimoine Canadien
14. Autorisation – Parade du père Noël
15. Fermeture du site de transbordement de la rue Freddy-Allard pour la saison hivernale
16. Autres sujets
17. Tour de table du conseil
18. Période de commentaires et de questions
19. Ajournement de la séance au mardi 22 novembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 7 novembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-11-245 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

16-11-246 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 OCTOBRE 2016

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire qui s'est tenue le 3 octobre 2016 et de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 24 octobre 2016 soit adoptés, tels que proposés.

16-11-247 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2016

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2016, au montant total de 856 765,18 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 octobre 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

16-11-248 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2016

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 octobre 2016, au montant de 167 980,99 \$, soit approuvé, tel que présenté.

DATE DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que le discours du maire sur la situation financière sera présenté lors de la séance d'ajournement qui aura lieu le mardi 22 novembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

DATE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2017

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que le budget 2017 sera adopté lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 19 décembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

16-11-249 ADOPTION - RÈGLEMENT 2016-283 – MODIFICATION AU P.I.I.A. RUE JEAN-PAUL-GUITÉ (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 145.15 à 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut modifier un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 2014-261 (P.I.I.A. Rue Jean-Paul-Guité) concernant le nombre de chambre par unité de logement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire que le développement de la nouvelle rue Jean-Paul-Guité soit adapté aux réalités du marché actuel;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié le 4 octobre 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2016-283 soit adopté.

16-11-250 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (88, RUE TRACADIÈCHE EST – LOT 4 929 351) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne n'a voulu se faire entendre sur la propriété.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consistant à accepter la marge latérale du bâtiment secondaire, situé au 88, rue Tracadièche, situé sur le lot 4 929 351 du cadastre du Québec, soit un garage, dont la marge latérale est de 0,08 mètre, alors que la réglementation prévoit une marge latérale minimale de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE qu'un permis a été obtenu pour l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas d'un acte de mauvaise foi;

CONSIDÉRANT l'impact d'un refus pour le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 27 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure consistant à accepter la marge latérale du bâtiment secondaire, situé au 88, rue Tracadièche, situé sur le lot 4 929 351 du cadastre du Québec, soit un garage, dont la marge latérale est de 0,08 mètre, alors que la réglementation prévoit une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

16-11-251 FERMETURE DE RUE – PARTIE DE L'ASSIETTE DE L'ANCIENNE ROUTE 6

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

CONSIDÉRANT QU' un caractère de rue a été attribué sur une parcelle de terrain bornée au sud par le lot 5 930 887 et bornée au nord par les lots 3 887 251, 3 887 288, 3 887 338, 3 805 627 et 3 887 342 dans la Ville de Carleton-sur-Mer, soit entre la rue Leblanc et la route St-Louis;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une partie de l'assiette de l'ancienne route 6, et que maintenant, la route 132 actuelle passe au sud de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de cette partie de terrain n'est plus de service routier public;

CONSIDÉRANT QUE le fond de cette partie de terrain appartient à la Ville de Carleton-sur-Mer, par délégation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et que ce dernier est d'accord avec l'intention de la Ville mentionnée par la présente;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

DE fermer la partie de l'assiette de l'ancienne route 6 dont la description est mentionnée ci-dessus.

16-11-252 ACCEPTATION - VENTE DE TERRAIN

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gaston Dugas de régulariser l'empiètement de l'installation septique en façade sud de sa propriété;

CONSIDÉRANT la résolution de fermeture de rue d'une partie de l'assiette de l'ancienne route 6 en façade de sa propriété;

CONSIDÉRANT la non-utilité d'usage public des terrains en façade de la propriété du demandeur jusqu'à l'emprise de l'actuelle route 132;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

De vendre à monsieur Gaston Dugas au prix de 1 \$ incluant les taxes, la partie de lot borné au nord par le lot 5 805 627 et au sud, par le lot 5 930 887;

QUE le demandeur s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire et d'un arpenteur-géomètre pour cette transaction et à en payer les frais;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer et monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, à signer et parapher les actes et documents concernant cette transaction, et ce, pour et au nom de la Ville.

16-11-253 TRAVAUX DE VOIRIE FINANCÉS PAR LA RÉSERVE DE CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à certains travaux de voirie dans la rue du Phare pour un montant de 16 797,53 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au Règlement 2008-147 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques permettent le financement des dépenses suivantes :

- 9288-2216 Québec Inc : Plantation d'Élyme des sables, rue du Phare

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la somme de 16 797,53 \$ soit transférée du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au fonds général pour payer ces dites dépenses.

16-11-254 LFG CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT N° 4 POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction Inc. pour un montant de 504 603,00 \$, taxes exclues, dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville (résolution 16-07-166);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que l'architecte a recommandé ce paiement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement numéro 4 au montant de 162 733,67 \$, taxes incluses, de LFG Construction inc. dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville, soit acquitté.

16-11-255 AUTORISATION DE SIGNATURE – PATRIMOINE CANADIEN

Monsieur Jean-Simon Landry se retire des délibérations concernant ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer organise des célébrations pour le 250^e anniversaire de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canadien demande une résolution pour entériner l'embauche de la nouvelle coordination et une autorisation à signer les documents de cet organisme dans le cadre de ces festivités et du projet des legs;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Miousse est la coordonnatrice des célébrations du 250^e de Carleton-sur-Mer et du projet des legs;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer autorise madame Catherine Miousse, coordonnatrice du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer et du projet des legs à assurer les communications, à remplir et à signer les documents concernant Patrimoine Canadien et les autres partenaires financiers.

16-11-256 AUTORISATION – PARADE DU PÈRE NOËL

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer collabore annuellement à l'initiative du Club Lions de Carleton qui organise une parade du père Noël, où participent également les Chevaliers de Colomb;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le Club Lions de Carleton à utiliser le réseau routier municipal pour la parade du père Noël prévue le dimanche 27 novembre prochain à 13 h.

FERMETURE DU SITE DE TRANSBORDEMENT DE LA RUE FREDDY-ALLARD POUR LA SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la rue Freddy-Allard n'est pas déneigée l'hiver et que la demande n'en justifie pas l'ouverture en période hivernale;

De l'information est donnée sur ce point à l'effet que la fermeture du site de transbordement de la rue Freddy-Allard, pour la saison hivernale, se fera le **samedi 12 novembre 2016 à 16 h.**

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets d'ajouté à l'ordre du jour.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quatorze (14) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-11-257 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 22 NOVEMBRE À 20 H

À 20 h 33, M. Steven Parent propose d'ajourner la séance au mardi 22 novembre prochain, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Accepté.